

PROCES VERBAL - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Samedi 18 avril 2026 à 9h00

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-huit avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de Quézac se sont rendus à la salle du Conseil sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le mardi sept avril deux-mille-vingt-six, conformément à l'article L.2112.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Heure de début de séance : 09h00.

Etaient présent(e)s : Sandra ANDRIEU, Julien ARNAL, Frédéric BONHOURE, Laurent CANET, Marion CLICQ, Emilie CONSTENSOU, Pierre CRETOIS, Antoine GIMENEZ, Emilie HAVAKIS, Dominique MANIOL, Chloé PROST

Absent(e)s excusé(e)s : -

Secrétaire de Séance : Marion CLICQ

.....

Rappel de l'ordre du jour :

1. Nomination d'un secrétaire de séance ;
2. Approbation du PV du 20.03.2026 ;
3. Approbation des comptes de gestion 2025 ;
4. Approbation des comptes administratifs 2025 ;
5. Affectations des résultats 2025 ;
6. Vote des taux d'imposition 2026 ;
7. Approbation des budgets 2026 ;
8. Délibération approuvant la fongibilité des crédits ;
9. Désignation des représentants à la CCID ;
10. Questions diverses.

1 – Nomination d'un secrétaire de séance

M^{me} Marion CLICQ est nommée Secrétaire de Séance.

2 – Approbation du PV du 20.03.2026

Le procès-verbal de la réunion du 20 Mars 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal a été transmis à chaque membre du Conseil Municipal par voie dématérialisée.

3 – Approbation des Comptes de Gestions

- BUDGET PRINCIPAL
- BUDGET AEP
- BUDGET ASSAINISSEMENT
- LOTISSEMENT

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire étant sortie de la salle, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

(Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0),

Déclare que les comptes de gestion dressés pour les budgets énumérés ci-dessus, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

4 – Approbation des comptes administratifs 2025 ;

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2025 dressé par Mr le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré par Madame CLICQ Marion, Première Adjointe ;

. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL (15701)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit	excédents	déficit	excédents	déficit	excédents
<i>Compte administratif principal</i>						
Résultats reportés	0,00	176 576,21	-57 621,58	0,00	-57 621,58	176 576,21
Opérations exercice	387 081,62	379 844,85	156 377,39	360 348,40	543 459,01	740 193,25
Totaux	387 081,62	556 421,06	98 755,81	360 348,40	485 837,43	916 769,46
Résultats de clôture	0,00	169 339,44	0,00	261 592,59	0,00	430 932,03
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	387 081,62	556 421,06	98 755,81	360 348,40	485 837,43	916 769,46
Résultats définitifs	0,00	169 339,44	0,00	261 592,59	0,00	430 932,03

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Débats :

BP 2025, Présentation des comptes administratifs sur support par Monsieur le Maire. Peu de débat car les membres du Conseil municipal sont pour moitié nouveaux, et constatent l'état des dépenses et recettes de l'année 2025. L'ensemble est cohérent avec les intentions du mandat précédent.

BUDGET AEP (15702) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit	excédents	déficit	excédents	déficit	excédents
<i>Compte administratif principal</i>						
Résultats reportés	0,00	31 112,34	0,00	104 400,98	0,00	135 513,32
Opérations exercice	160 636,46	127 141,48	8 511,31	14 185,00	169 147,77	141 326,48
Totaux	160 636,46	158 253,82	8 511,31	118 585,98	169 147,77	276 839,80
Résultats de clôture	2 382,64	0,00	0,00	110 074,67	0,00	107 692,03
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	160 636,46	158 253,82	8 511,31	118 585,98	169 147,77	276 839,80
Résultats définitifs	2 382,64	0,00	0,00	110 074,67	0,00	107 692,03

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Débats :

AEP : Ce budget annexe est transféré au nouveau syndicat au 01/01/2026. Il s'agit donc de voter le dernier compte administratif. Monsieur le Maire explique aux membres du conseil le fonctionnement du nouveau Syndicat.

BUDGET ASSAINISSEMENT (15703) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit	excédents	déficit	excédents	déficit	excédents
<i>Compte administratif principal</i>						
Résultats reportés	0,00	2 530,12	0,00	6 369,80	0,00	8 899,92
Opérations exercice	29 576,92	28 689,57	26 387,54	22 510,00	55 964,46	51 199,57
Totaux	29 576,92	31 219,69	26 387,54	28 879,80	55 964,46	60 099,49
Résultats de clôture	0,00	1 642,77	0,00	2 492,26	0,00	4 135,03
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	29 576,92	31 219,69	26 387,54	28 879,80	55 964,46	60 099,49
Résultats définitifs	0,00	1 642,77	0,00	2 492,26	0,00	4 135,03

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Débats :

ASST : Ce budget annexe est aussi transféré au nouveau syndicat au 01/01/2026. Il s'agit donc de voter le dernier compte administratif.

BUDGET LOTISSEMENT (15705) :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit	excédents	déficit	excédents	déficit	excédents
<i>Compte administratif</i>						
Résultats reportés	0,00	387 848,21	636 551,26	0,00	636 551,26	387 848,21
Opérations exercice	814 569,96	336 890,03	256 955,69	812 182,54	1 071 525,65	1 149 072,57
Totaux	814 569,96	724 738,24	893 506,95	812 182,54	1 708 076,91	1 536 920,78
Résultats de clôture	89 831,72	0,00	81 324,41	0,00	171 156,13	0,00
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	814 569,96	724 738,24	893 506,95	812 182,54	1 708 076,91	1 536 920,78
Résultats définitifs	89 831,72	0,00	81 324,41	0,00	171 156,13	0,00

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Débats :

Les élus s'interrogent sur les ventes des lots. Monsieur le Maire explique que 2 lots ont été vendus en 2025. Il s'avère que les problèmes actuels pour les lots restants sont les taux des emprunts très élevés, et les apports à fournir pour l'accèsion à la propriété.

Après la présentation de tous les comptes administratifs, Monsieur le Maire est sorti de la salle afin que les conseillers municipaux puissent passer au vote. L'ensemble des comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

5 – Affectation des résultats 2025 ;

Budget Principal :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur GIMENEZ Antoine, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 présenté par Madame CLICQ Marion, première adjointe, considérant exacts les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	176 576,21
Résultat d'investissement antérieur reporté	-57 621,58

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2025

Résultat de l'exercice	203 971,01
Résultat antérieur	-57 621,58
Intégration résultat CCAS	1 660,00
Solde d'exécution cumulé	148 009,43

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	148 009,43
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00

Excédent de financement de l'investissement **148 009,43**

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	-7 236,77
Résultat antérieur	176 576,21
Total à affecter	169 339,44

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

EUROS

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ 1068 au BP)	0,00
2° Complément en réserves (c/ 1068)	0,00

3° Reste sur excédent de fonctionnement
(à reporter au BP ligne 002)

169 339,44

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Budget AEP :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur GIMENEZ Antoine, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 présenté par Madame CLICQ Marion, première adjointe, considérant exacts les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	31 112,34
Résultat d'investissement antérieur reporté	104 400,98

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2025

Résultat de l'exercice	5 673,69
Résultat antérieur	0,00
Solde d'exécution cumulé	5 673,69

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	5 673,69
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00

Excédent de financement de l'investissement **5 673,69**

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	-33 494,98
Résultat antérieur	31 112,34
Total à affecter	-2 382,64

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

EUROS

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ 1068 au BP)	0,00
--	------

2° Complément en réserves (c/ 1068)	0,00
-------------------------------------	------

3° Déficit de résultat de fonctionnement
(à reporter au BP ligne D 002)

-2 382,64

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Budget Assainissement :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur GIMENEZ Antoine, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 présenté par Madame CLICQ Marion, première adjointe, considérant exacts les éléments suivants :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	2 530,12
Résultat d'investissement antérieur reporté	6 369,80

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2025

Résultat de l'exercice	-3 877,54
Résultat antérieur	0,00
Solde d'exécution cumulé	-3 877,54

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-3 877,54
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00

Besoin de financement de l'investissement **3 877,54**

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	-887,35
Résultat antérieur	2 530,12
Total à affecter	1 642,77

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

EUROS

1° Couverture du besoin de financement de
l'investissement (crédit du c/ 1068 au BP)

0,00

2° Complément en réserves (c/ 1068)

0,00

3° Reste sur excédent de fonctionnement
(à reporter au BP ligne 002)

1 642,77

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Budget Lotissement :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur GIMENEZ Antoine, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 présenté par Madame CLICQ Marion, première adjointe, considérant exacts les éléments suivants :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	636 551,26
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	0,00

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	555 226,85
Un résultat d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	477 679,93

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	81 324,41
--	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00
---	------

Ligne 002

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (D002) :	477 679,93
--	------------

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

6 – Vote des taux d'imposition 2026 ;

Sur proposition de Mr le Maire, et compte-tenu des éléments présentés, l'assemblée est invitée à délibérer sur les taux d'imposition de l'exercice 2026.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2025 et d'appliquer la nouvelle règle en matière d'imposition à savoir :
 - Foncier bâti taux communal : 23,55 %,
Taux départemental : 23,56 %
Taux appliqué par la commune : 47,11 %
 - Foncier non-bâti : 127,79 %
 - Taxe d'habitation : 10,35 %
 - CFE : néant
- CHARGE Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

7 – Approbation des budgets 2026 ;

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les budget primitif 2026, arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	566 992.03 €
Dépenses et recettes d'investissement :	990 512.07 €

Les investissements sont votés à l'opération.

BUDGET LOTISSEMENT :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	385 936.72 €
Dépenses et recettes d'investissement :	340 956.44 €

Le Conseil Municipal, vu le projet de budget tel que présenté et après en avoir délibéré :
APPROUVE à l'unanimité des membres présents et représentés les budgets 2026 arrêtés ci-dessus.

Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

8 – Fongibilités des crédits M57 ;

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au conseil municipal, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accorde au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits comme mentionné ci-dessus.

Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

9 – Désignation des représentants à la CCID ;

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ; Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les commissaires titulaires :

GALES Christian
LACOSTE Jean-Claude
CANET Laurent
CLICQ Marion
BONHOURE Frédéric
CONSTENSOU Emilie
PROST Chloé
CRETOIS Pierre
ARNAL Julien
ANDRIEU Sandra
HAVAKIS Emilie
MANIOL Dominique

Les commissaires suppléants :

GRIMAL Roger
MOLENAT André
LOUDIERES Jean-Paul
BEAUPERE Bernard
BOUYGUES Lucien
RAVANEL Christophe
CLAMAGIRAND Pierre
JAULHAC Didier
MERLE Sébastien
ROUQUET Gérard
MARTAL Jérôme
LAVEISSIERE Jean-Marc

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet du Cantal.

Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

10 – Questions diverses :

- M et Mme Hurst (protection des chats) : M. le maire les a rencontrés pour le problème des chats errants. Ils demandent l'autorisation pour piéger les chats pour procéder à leur stérilisation prise en charge par l'association, le conseil donne son accord ;
- Dégâts à la salle des fêtes : A plusieurs reprises la salle des fêtes (école actuellement) s'est fait vandalisée. Le coût des travaux des volets et vitres s'élèvent à 2 859€ et pour l'arbre 252€. Ils seront pris en charge par la MECS ;
- Courrier réceptionné par la FDSEA : demande de signature d'une charte pour confirmer l'achat de produit français, plusieurs membres du conseil ne souhaitent pas que la commune signe cette charte ;
- Arrêtés de délégation du maire aux adjoints : Mme Marion CLICQ, 1^{ère} adjointe, fait la demande à monsieur le Maire concernant les arrêtés de délégation du maire aux adjoints. Monsieur le maire explique qu'ils sont en cours de rédaction et seront bientôt prêts à être signer et remis aux adjoints.
- Assurances pour les élus : le sujet des assurances pour les élus est abordé à la suite de la transmission de mail à ce sujet. Il est rappelé qu'elle n'est pas obligatoire mais conseillée.

L'ordre du jour épuisé, la séance est clôturée à 11h45.

SIGNATURES

Le Maire,
Antoine GIMENEZ

PV_2026.04.18

La secrétaire,
Marion CLICQ